

*Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.*

*La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*

## ► MISE À JOUR PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU GUIDE PRATIQUE SUR LES AIDES AUX CONTRATS EN ALTERNANCE

*Aides aux contrats en alternance – Guide pratique à destination des employeurs et des organismes de formation*

Le 26 janvier 2024, le ministère du Travail a publié sur son site internet [une nouvelle version du guide pratique sur les aides aux contrats en alternance](#), intégrant le prolongement de l'aide exceptionnelle à l'embauche d'alternants en 2024.

Ce guide a pour objectif d'éviter aux entreprises les erreurs de saisie tant au niveau de la **rédaction du contrat** qu'au niveau de la **déclaration sociale nominative (DSN)**, afin de permettre le versement des aides dans les meilleurs délais.

Cette nouvelle version du guide se structure en trois parties :

### 1. Les aides accessibles pour l'embauche d'un alternant ;

**Quatre dispositifs d'aides** existent selon le type de contrat en alternance signé et la date de signature du contrat :

- **Aide unique** à l'embauche d'apprentis ;
- **Aide exceptionnelle** à l'embauche d'apprentis ;
- **Aide exceptionnelle** à l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation ;
- **Aide à l'alternance 2023-2024.**

### 2. Les différents acteurs de la chaîne de contrôle ;

### 3. Les bonnes pratiques pour obtenir les aides sans difficulté.